

AVIS D'OUVERTURE D'UNE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

**Dossier de création modificatif de la ZAC DEMI-LIEUE
à Osny intégrant la mise à jour de l'étude d'impact environnementale.**

En application de l'article L 123-19 du Code de l'Environnement, il sera procédé à une consultation publique sur le dossier de création modificatif de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) multisite de la Demi-Lieue sur la commune d'Osny.

Ce projet est soumis à évaluation environnementale, dans le cadre d'une actualisation, en application de l'article L. 122-1-1 III et suivants du Code de l'Environnement et une participation du public par voie électronique est organisée par la Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise, afin de recueillir l'avis du public du :

Mercredi 1^{er} octobre 2025 au vendredi 31 octobre 2025 inclus

Cette procédure de participation du public est préalable à la modification du dossier de création de la ZAC Demi-lieue portée par la Communauté d'Agglomération Cergy-Pontoise (CACP).

Le programme global des constructions neuves envisagé est un programme mixte comprenant habitations, équipements d'intérêt collectif et services publics, commerces et activités qui se décompose de la façon suivante :

- 42 500 m² SDP de logements environ
- 4 890 m² SDP d'équipements publics avec la réalisation du collège
- 155 500 m² de terrains environ dédiés à l'implantation de locaux d'activité et de commerces

La Communauté d'agglomération de Cergy Pontoise est l'autorité compétente pour prendre les décisions sur le dossier de création modificatif.

Durant toute la durée de la participation, l'intégralité du dossier comprenant le projet de dossier de création modificatif, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse sera consultable sur le site internet de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise rubrique « L'agglomération / Les Annonces Légales / ZAC de la Demi-Lieue à l'adresse suivante : <https://www.cergypontoise.fr/zac-de-la-demi-lieue> et relayer sur le site web de la ville d'Osny (Osny.fr).

Une consultation du dossier sous format numérique est prévue à l'Hôtel d'Agglomération et une consultation numérique et papier est prévue en Mairie d'Osny et sera mis à la disposition du public aux jours et heures ouvrables.

Pendant toute la durée de la consultation du dossier, le public pourra faire part de ses observations :

- Sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/zac-de-la-demi-lieue>
- Sur l'adresse email suivante : zac-de-la-demi-lieue@mail.registre-numerique.fr
- Sur le registre papier ouvert à l'Hôtel de Ville d'Osny, Château de Grouchy -14 rue William Thornley - 95520 Osny

Des renseignements relatifs au projet peuvent être obtenus pendant la durée de la consultation auprès de : ppve.projetsurbains@cergypontoise.fr

À l'issue de la mise à disposition, il sera dressé une synthèse des observations et propositions du public. La CACP prendra en considération l'étude d'impact, l'avis des autorités mentionnées au V de l'article L. 122-1 ainsi que le résultat de la consultation du public et pourra décider d'approuver le dossier de création modificatif de la ZAC Demi-lieue.

Au plus tard à la date de publication de la délibération portant approbation du dossier de création modificatif de la ZAC Demi-lieue, et pendant une durée de trois mois, la synthèse des observations et propositions du public est rendue publique sur le site de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, avec l'indication de celles dont il aura été tenu compte, les observations et propositions déposées ainsi que, dans un document séparé, les motifs de la décision.

L'avis de l'autorité environnementale est publié sur le site de la MRAE :

<https://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/avis-rendus-sur-projets-de-la-mrae-ile-de-france-a1446.html>

Le présent avis est publié dans deux journaux locaux diffusés dans le département du Val-d'Oise par les soins de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise au moins 15 jours avant le début de la participation du public par voie électronique.

Cet avis sera également affiché à l'Hôtel d'Agglomération et à l'Hôtel de ville d'Osny au moins 15 jours avant le début de l'enquête, ainsi que sur le site de la ZAC Demi-Lieue.

Dossier de mise à disposition

- 1 - Rapport de présentation du dossier de création modificatif de la ZAC Demi-lieue
- 2 - Étude d'impact, résumé non technique et annexes
- 3 - Note complémentaire à l'étude d'impact
- 4 - Avis de l'autorité environnementale
- 5 - Réponse à l'avis de l'autorité environnementale